



Rapport de la Municipalité au Conseil communal

N° 28/2021 - 2026

Réponse au postulat de l'association Sauvegardons Crissier

« Pour une prévention des maladies cardio-vasculaires à la portée de tous ! Le BUS SANTE à Crissier »



Au Conseil communal de Crissier

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Rappel du contexte

Lors de la séance du Conseil communal du 10 décembre 2021, M. Fabien Dousse a déposé un postulat au nom de l'association Sauvegardons Crissier intitulé « Pour une prévention des maladies cardiovasculaires à la portée de tous ? Le BUS SANTE à Crissier ».

Par ce postulat, l'association établit un état des lieux dans notre pays précisant notamment que les maladies cardiovasculaires sont la première cause de mortalité en Suisse, selon l'Office fédéral de la statistique et que, outre l'hypertension et un taux élevé de cholestérol, le diabète peut également conduire à un incident cardiovasculaire.

L'association propose dès lors d'appliquer de la médecine préventive, comme l'ont compris les instances sanitaires cantonales en créant une unité mobile de prévention il y a 15 ans, à savoir le BUS SANTE exploité par UNISANTE, Centre universitaire de médecine générale et santé publique basé à Lausanne, unité visitant chaque année plus de 50 communes à raison de 3 à 4 jours sur place.

Réponse

La Municipalité remercie les auteurs du postulat et, dans le cadre de la politique communale, favorise la prévention en invitant le BUS SANTE sur la Commune.

La Municipalité a contacté UNISANTE et convenu de l'installation du BUS SANTE en aménageant l'espace nécessaire sur le parking de Chisaz du 29 août au 1^{er} septembre 2022. Cette information a été transmise et publiée sur le site internet de la Commune, dans l'édition n° 175 (août 2022) du Crissier Contact, sur Facebook et a également été transmise aux Conseillers•Conseillères communaux par courriel.

A l'issue de ces quatre jours, il y a eu 54 participants sur 58 places disponibles, soit un taux de participation de 93 % alors que le taux de remplissage moyen est de 80 à 85 %.



Conclusions

Au vu des éléments invoqués dans le présent rapport, la Municipalité considère avoir répondu au postulat et vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Crissier

- Vu le rapport de la Municipalité relatif au postulat « Pour une prévention des maladies cardiovasculaires à la portée de tous ? Le BUS SANTE à Crissier »
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

décide

1. De prendre acte du rapport concernant le postulat et de le classer.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE
Le Syndic Le Secrétaire

Laurent Bovay

Marie-Christine Berlie

